



Service Public d'Assainissement Non Collectif Programme de réhabilitation Assainissement non collectif

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) Pays de Nexon – Monts de Châlus s'associe à l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour vous apporter une aide financière pour la mise en conformité de votre installation d'assainissement non collectif. Ces aides ne seront valables qu'en 2020 et en 2021.

Les critères d'éligibilité de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

- Les ouvrages existants doivent avoir été réalisés avant le 9/10/2009 ;
 - L'habitation doit avoir été achetée avant le 01/01/2011 ;
 - L'installation est « non conforme » avec des travaux obligatoires sous 4 ans (au sens de l'art. 4, cas a et b de l'arrêté du 27 avril 2012 => principalement en cas de rejet en surface d'eaux usées non traitées) ;
- OU**
- L'habitation est dépourvue de système d'assainissement.

OBLIGATIONS à respecter :

- Réaliser une étude de sol et de filière selon le cahier des charges établi par l'agence de l'eau ;
- Assurer l'entretien de son installation (notamment en prenant un contrat d'entretien dans le cas des dispositifs agréés).

Montant de l'aide

30% du montant « étude + travaux + vidange fosse »
Montant plafonné à 8 500 € TTC soit une aide maximale de 2 550 €

Les étapes du programme

1. Contact avec le SPANC

pour vérifier si vous êtes bien éligible

2. Contact avec un bureau d'études

afin de réaliser une étude de sol et de filière

3. Vérification et validation avec le SPANC de votre étude

4. Consultation de 2 entreprises spécialisées,

pour faire réaliser des devis conformes aux travaux listés dans l'étude de filière

5. Demande d'aide envoyée au SPANC, avec les pièces suivantes :

- a) L'étude de sol + la facture acquittée
- b) 2 devis non signés
- c) La convention de mandat et d'engagement
- d) La demande d'installation ANC

6. Notification de l'aide par le SPANC

7. Réalisation des travaux suivis par le SPANC

Vous avez 1 an suite à la date de notification pour réaliser les travaux.

8. Versement de l'aide après envoi des pièces suivantes :

- a) Le devis signé, la facture acquittée
- b) L'attestation d'entretien ou le contrat d'entretien
- c) Un RIB



Pour tout renseignement ou inscription, veuillez contacter le SPANC :
Marie Dupuy - 06 09 76 29 65 - spanc1@paysdenexon-montsdechalus.fr

Établissement public du ministère
chargé du développement durable